



# Appel à Projets 2020

## Plateformes de Recherche Clinique

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2020 un soutien à des Plateformes de Recherche Clinique (PRC) innovantes portant sur des thématiques de parcours de soins, parcours de vie, santé publique, dans le domaine de la cancérologie.

L'objectif de ces plateformes innovantes doit être d'apporter un soutien méthodologique et logistique à des projets, de préférence multicentriques, comportant, sur ces thèmes, des approches pluridisciplinaires et une implication directe des patients.

L'appel à projets s'adresse aux Centres Hospitaliers Universitaires, aux Centres de Lutte Contre le Cancer, aux Hôpitaux Généraux et aux groupes coopérateurs. Il concerne la création de nouvelles plateformes ou le renouvellement de plateformes existantes. La durée de soutien que la Ligue apportera à ces plateformes sera de 3 ans, sous réserve d'une évaluation favorable de leurs activités à la fin des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du 6 janvier 2020. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 3 février 2020.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :  
[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

### Critères de sélection

- **Le responsable de la plateforme**
  - Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu dans le domaine concerné.
  - Doit travailler en tant que titulaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Recherche, Ministère de la Santé).
  - Doit consacrer au moins 30 % de son temps aux activités de la plateforme.
  - Peut être lui-même porteur d'un projet bénéficiant de l'aide de la plateforme.
- **Ses collaborateurs**
  - Leur nombre et fonction doivent être adaptés aux objectifs de la plateforme.
  - Leurs statuts, titres et fonctions doivent être précisés ainsi que la quote-part (en %) du temps total de leur activité qui sera consacrée au fonctionnement de la plateforme.

- **Les projets bénéficiant de l'aide de la plateforme**

- Doivent s'inscrire dans les thématiques de l'appel à projets et dans les objectifs de la plateforme.
- Doivent être portés par un statutaire travaillant dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Recherche, Ministère de la Santé).
- Devront être précisés les titres et fonctions de tous les participants au projet aussi que le quote-part (en %) du temps total de leur activité consacrée au projet.

- **Les moyens octroyés**

- La subvention demandée doit venir en complément de dotations institutionnelles.
- Le responsable de la plateforme doit donc faire apparaître dans son dossier les ressources dont la plateforme dispose : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire. L'acquisition de gros matériel d'équipement et le financement de doctorants ne font pas partie de l'appel à projets. Les demandes de financement de doctorants doivent faire l'objet de candidatures à l'Appel à Projets dédié.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités de la Ligue.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le responsable de la plateforme s'engage :

- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours.
- A remettre chaque année un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable.
- A remettre chaque année un rapport d'activité scientifique sur l'activité de la plateforme et l'avancement des projets aidés par la plateforme. Tout nouveau projet devant bénéficier de l'aide de la plateforme y sera mentionné.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la plateforme par la Ligue Nationale et par les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans les publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux réalisés grâce à la plateforme.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du

6 JANVIER 2020 au 3 FEVRIER 2020.

## Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 15 mai 2020. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 15 mai et le 21 juin 2020 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. La description des objectifs de la plateforme et des projets de recherche aidés par la plateforme (15 pages maximum).
2. Le CV du responsable de la plateforme, son téléphone et son adresse électronique.
3. L'organigramme complet de la plateforme faisant apparaître les services offerts et les personnels concernés ainsi que les temps consacrés, y compris du responsable de la plateforme.
4. La liste des publications des cinq dernières années (depuis 2015) du responsable de la plateforme et de ses collaborateurs ainsi que celle des porteurs de projets aidés par la plateforme.
5. Le budget de la plateforme pour les années : 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, en mentionnant les dotations et contrats demandés et/ou obtenus, en indiquant la date de début et de fin des contrats.
6. La subvention demandée à la Ligue pour les années 2020-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (indiquée aussi en % du budget total de la plateforme), en justifiant le rôle du soutien apporté par la Ligue.
7. Une attestation sur l'honneur du responsable de la plateforme mentionnant que, si le dossier est retenu, il ne demandera pas de subvention à d'autres associations caritatives ou fondations.
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement du responsable de la plateforme, sur papier à en-tête précisant que le développement de la plateforme s'inscrit dans la politique de l'établissement et garantissant la pérennité à court terme de cette plateforme.
9. L'accord et les coordonnées de l'établissement gestionnaire de la subvention de la Ligue ainsi que le RIB du compte institutionnel.

**NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué**

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le 21 JUIN 2020 au plus tard  
(cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
Service Recherche  
Appel à projets « Plateformes Régionales de Recherche Clinique »  
14 rue Corvisart - 75013 PARIS

### Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	6 janvier 2020
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	3 février 2020
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	15 mai 2020
Date limite de dépôt des dossiers complets :	21 juin 2020
Résultats officiels :	12 octobre 2020

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :  
[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)